

## COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 13 février 2009  
(convocation du 2 février 2009)

Aujourd'hui Vendredi Treize Février Deux Mil Neuf à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

#### **ETAIENT PRESENTS :**

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. MANGON Jacques, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, M. PALAU Jean-Charles, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry.

#### **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. BRON Jean-Charles à M. DUCHENE Michel  
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. SOUBIRAN Claude  
M. GELLE Thierry à CAZABONNE Alain jusqu'à 10h40  
M. LABARDIN Michel à M. QUERON Robert  
M. SEUROT Bernard à M. DUPRAT Christophe jusqu'à 10h10  
M. SOUBIRAN Claude à M. PUJOL Patrick à cpter de 12h50  
Mme DE FRANCOIS Béatrice à M. TURON Jean-Pierre à cpter de 12h20  
Mme LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis à cpter de 12 h 15  
M. ASSERAY Bruno à M. HURMIC Pierre  
Mme BALLOT Chantal à M. LAMAISON Serge  
Mme CAZALET Anne-Marie à M. DAVID Jean-Louis  
M. CAZENAVE Charles à M. GAUTE Michel jusqu'à 10h10  
Mme COLLET Brigitte à M. DAVID Yohan

Mlle. COUTANCEAU Emilie à M. LABISTE Bernard  
Mme DELATTRE Nathalie à M. SOLARI Joël à cpter de 12h40  
M. DANJON Frédéric à Mme CURVALE Laure  
Mme DIEZ Martine à M. PEREZ Jean-Michel  
M. DOUGADOS Daniel à Mme BOST Christine  
M. DUART Patrick à M. GARNIER Jean-Paul à cpter de 11h05  
M. GUICHOUX Jacques à M. FREYGEFOND Ludovic  
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. DUBOS Gérard  
Mme LAURENT Wanda à M. BOUSQUET Ludovic à cpter de 12h40  
M. LOTHaire Pierre à M. MOGA Alain  
M. MAURIN Vincent à M. GUICHARD Max  
M. ROUVEYRE Matthieu à M. RESPAUD Jacques  
M. SENE Malick à M. DAVID Alain  
Mme WALRYCK Anne à Mme TOUTON Elisabeth

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Marchés publics - BORDEAUX - Pôle intermodal Saint Jean - Réaménagement du parc de stationnement et de ses accès - Lot 1 Gros oeuvre /Terrassement/ Portes Coupe feu/ Ventilation Plomberie Sanitaire/ Electricité - Marché 07170U - Marché complémentaire - Autorisation**

Monsieur CHAUSSET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Notre Etablissement public ayant décidé du réaménagement du parc de stationnement St Jean et de ses accès a confié le marché 07170U, représentant le lot 1 Gros oeuvre /Terrassement/ Portes Coupe feu/ Ventilation Plomberie Sanitaire/ Electricité, au groupement GTM (mandataire) / CARI-SAS / CHANTIERS MODERNES / BTPS Atlantique / SATELEC pour un montant de 4 208 370 € HT

Les travaux consistent notamment en la création d'une trémie de sortie rue Charles Domercq, implantée entre 1,50 m et 2,00 m du pied des immeubles riverains et pour laquelle tous les relevés de fondations n'avaient pu être réalisés du fait de l'encombrement des réseaux.

Les sondages effectués en cours de chantier, après dévoiement des réseaux, montrent que la réalisation de l'ouvrage en méthode classique n'est pas envisageable à cause des efforts à reprendre du fait de la faible profondeur des fondations et du risque encouru de décompresser le sol sous les fondations des bâtiments, qui sont par ailleurs en mauvais état et présentent des fissures non négligeables.

Deux parois de soutènement se révèlent donc nécessaire pour stabiliser les sols :

- la première se situe à l'angle de la rue Eugène Leroy, Brasserie le Printemps, sur un linéaire de 9,25 m,
- la seconde est au droit de l'hôtel Régina, sur un linéaire de 45 m.

Pour ces raisons, dans le cadre des dispositions de l'article 35.II.5<sup>e</sup>.a du code des marchés publics, et en vue de la signature d'un marché complémentaire, il a été demandé au groupement titulaire de proposer une solution adaptée

La technique avancée est celle des pieux forés jointifs, soit 90 pieux de diamètre 600, permettant de reprendre les efforts importants dus aux descentes de charges des immeubles, de ne pas décompresser le sol et de n'avoir qu'une déformée faible. Ce

dispositif est renforcé par un butonnage destiné à réduire d'avantage la déformée de la paroi ainsi créée.

Il est à noter que ces travaux complémentaires ne peuvent être techniquement séparés du marché principal, car sans les parois la réalisation de la trémie ne peut être envisagée et que la reprise de l'ouvrage dans le cadre d'une autre consultation entraînerait d'importants surcoûts (reprise complète des calculs et des plans d'exécution) et un retard conséquent préjudiciable à l'ensemble de l'opération.

Les négociations entreprises avec ledit groupement sur la base proposée de 682 190,08 € HT ont été arrêtées sur un montant de 670 262,29 € HT ce qui représente 15,92% du montant du marché principal de 4 208 370 € HT.

Les négociations ont principalement portées sur les quantités d'armatures pour la réalisation des pieux jointifs dont le coût global a été réduit de 11 927,79 € HT. Les autres prix ont été considérés comme cohérents au regard des travaux à exécuter.

Les prestations complémentaires sont les suivantes:

Prestations complémentaires	n°prix	unité	quantité	prix unitaires HT	total HT
Amenée et repli du matériel	PN1	Ft	1	25 644,60	25 644,60
Etude d'exécution ouvrage définitif	PN2	Ft	1	6 075,00	6 075,00
Etude d'exécution ouvrage provisoire	PN3	Ft	1	2 052,00	2 052,00
<i>Paroi angle rue E. Leroy - 9,25 ml</i>					
Mise en station	PN4	u	15	40,50	607,50
Forage et bétonnage des pieux de diamètre 600	PN5	ml	90	619,65	55 768,50
Fourniture et mise en place d'armatures	PN6	kg	3 461	1,89	6 541,29
Tubage perdu pour guidage tarière au droit du réseau gaz	PN7	ml	15	1 131,30	16 969,50
Mise en place de poutres de couronnement des pieux	PN8	ml	9	583,20	5 394,60
Fourniture et mise en place des buttons	PN9	u	5	1 277,10	6 385,50
Fourniture et mise en place de sabots sur ouvrage existant	PN10	u	5	708,75	3 543,75
Recépage des parois à - 1m	PN11	ml	9	438,75	4 058,44
Reprise d'étanchéité	PN12	m <sup>2</sup>	9	58,05	536,96
<i>Paroi face Hôtel régina - 45 ml</i>					
Mise en station	PN13	u	75	40,50	3 037,50
Forage et bétonnage des pieux de diamètre 600	PN14	ml	450	619,65	278 842,50
Fourniture et mise en place d'armatures	PN15	kg	17 100	1,89	32 319,00
Tubage perdu pour guidage tarière au droit du réseau gaz	PN16	ml	75	1 131,30	84 847,50
Mise en place de poutres de couronnement des pieux	PN17	ml	45	583,20	26 244,00
Fourniture et mise en place des buttons	PN18	u	14	1 277,10	17 879,40
Recépage des parois à - 1m	PN19	ml	45	438,75	19 743,75
<i>Frais</i>					
Fourniture et gestion des installations de chantier et de la signal	PN20	ms	2	12 885,50	25 771,00
encadrement de chantier (chef de chantier plein temps)	PN21	ms	2	8 000,00	16 000,00
encadrement de chantier (conducteur de travaux plein temps)	PN22	ms	2	10 000,00	20 000,00
encadrement de chantier (directeur de travaux mi temps)	PN23	ms	1	12 000,00	12 000,00
				Total global HT	<b>670 262,29</b>
				TVA	131 371,41
				Total global TTC	<b>801 633,70</b>

Le délai d'exécution du marché complémentaire a été fixé à 2 mois.

Conformément aux dispositions de l'article 66 dernier alinéa du Code des marchés publics la Commission d'appel d'offres, en sa séance du 2009, a décidé d'attribuer le marché complémentaire au groupement GTM / CARI-SAS / CHANTIERS MODERNES / BTPS Atlantique / SATELEC.

En application des articles L 2121-12 et 2121-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, le projet de marché complémentaire est à la disposition des Conseillers Communautaires qui peuvent venir le consulter au Service des Marchés Publics – 13<sup>ème</sup> étage.

Cette dépense sera imputée, dans le cadre du budget annexe stationnement (42) de l'exercice considéré, au Chapitre 23 - Article 2315 – CRB D310 – Programme SDB10

Aussi, considérant les éléments évoqués, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir autoriser Monsieur le Président :

- à signer le marché complémentaire avec le groupement GTM / CARI-SAS / CHANTIERS MODERNES / BTPS Atlantique / SATELEC pour le montant de 670 262,29 € HT soit 801 633,70 € TTC,
- à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 13 février 2009,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE  
24 FÉVRIER 2009

PUBLIÉ LE : 24 FÉVRIER 2009

M. GÉRARD CHAUSSET